

## Problemes avec mon responsable

## Par Djib92, le 07/08/2008 à 02:41

## Bonjour,

Comment peut-on déterminer et prouvé que l'on est victime d'harcèlement ou de pression morale par son supérieur hiérarchique ? J'ai reçu en 2 ans de avertissements non-fondés consecutifs à des problèmes de "confiance" visant à me licencier dont un au mois de mai dernier... Aujourd'hui, je travail toujours avec lui. Je lui est annoncé ma démisison vendredi dernier et il fait tout pour mettre en doute et détruire mon projet. En effet, j'ai reçu en 6 jours 2 longs mails argumentés et 2 sms. Que puis ou dois-je faire ? Merci d'avance pour vos lumières

## Par Pierre, le 08/08/2008 à 11:32

Pour prouver une harcèlement moral, il faut pouvoir prouver la définition qu'en fait le code du travail. Plus clairement il faut pouvoir prouver des agissements répétés de harcèlement portant préjudice à la santé morale / carrière / ... du salarié.

Il faut tout garder (les avertissements, les mails, les sms) et l'idéal est d'avoir des témoignages de vos collègues de travail. La tâche est difficile.